

Un accompagnement multiforme

Les bureaux d'aide aux victimes

En complément de l'accompagnement assuré par les professionnel(le)s du Département au sein des centres médico-sociaux, **quatre assistantes sociales** sont détachées au sein des bureaux d'aide aux victimes (BAV) de la police et de la gendarmerie. Leur mission est de proposer aux personnes victimes de violences conjugales un accompagnement social, en amont ou en aval d'une procédure judiciaire, ainsi qu'à celles qui ne souhaitent pas faire de déposition. **En 2015, le nombre de situations prises en charge a connu une hausse de 21 % par rapport à 2014, avec un total de 978 situations.**

Le téléphone grave danger

10 téléphones sont en place dans le cadre du dispositif national de télé-protection pour les personnes en grave danger dans leur couple, attribué par le procureur de la République à la victime, si elle y consent. Il repose sur un accompagnement pendant la durée de la mesure (six mois renouvelable) par Solidarité Femmes Loire-Atlantique sur Nantes et Prévenir et Réparer sur Saint-Nazaire, en lien avec tous les acteurs locaux.

Les associations

Solidarité Femmes Loire-Atlantique, les CIDFF⁶, ADAVI 44⁷, Prévenir et Réparer, le Service d'Accueil et de Soutien à Saint-Nazaire, SOS Inceste pour revivre à Nantes, et le Planning familial participent à accompagner les victimes de violences. Ces associations accueillent les femmes victimes et leur assurent un soutien psychologique, un accompagnement dans les démarches et recherches d'hébergement, une mise en sécurité et des actions collectives (groupes d'échange...).

L'Association Action Educative 44 intervient auprès des auteurs de violences conjugales : stages de citoyenneté, mesures d'éviction du conjoint prononcées par les juges, groupes de parole.

La Maison de l'emploi du secteur sud de l'agglomération nantaise

Elle porte une plateforme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences familiales.

Sources et sigles

¹ Enquête CVS (Cadre de Vie et Sécurité), 2010-2015 - INSEE-ONDRP. Champ : femmes de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en métropole. Il s'agit d'une enquête de victimisation par sondage établie sur la population générale.

² Cette estimation ne couvre qu'une partie des violences faites au sein du couple puisque l'enquête n'interroge que les personnes vivant en ménage ordinaire. Elle ne permet donc pas d'enregistrer les violences subies par les personnes vivant en collectivité (foyers, centres d'hébergement, prisons...) ou dans des habitations mobiles (mariniers, sans abri, ...). Enfin, elle ne prend pas en compte les autres formes de violence au sein du couple (verbales, psychologiques, économiques ou administratives), évoquées ci-dessus.

³ Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2016 - Délégation aux victimes - Ministère de l'intérieur.

⁴ Enquête Violences et rapports de genre (Virage). Elle a été réalisée en 2015 auprès de 27 268 personnes âgées de 20 à 69 ans. Les personnes ont été interrogées sur les différentes violences sexuelles, qu'elles ont subies au cours des douze mois précédant l'enquête et sur leur vie entière.

⁵ Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff). Cette enquête, qui remonte désormais à 2000, propose une mesure fiable de l'ensemble des violences subies, y compris dans l'espace public. Sur ce dernier aspect, elle recueille les insultes, les violences sexuelles (exhibition, attouchements, viol et tentative) et les violences physiques, dans la rue, les transports, les centres commerciaux, les lieux de loisirs.

⁶ CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

⁷ ADAVI 44 : Association départementale d'aide aux victimes d'infractions

Les établissements de santé

L'unité de gynécologie-obstétrique médico-psycho-sociale (Ugoms) du CHU de Nantes assure l'accueil des femmes en situation de vulnérabilité, le suivi des grossesses de femmes fragilisées et le suivi gynécologique des femmes socialement marginalisées. L'unité prend aussi en charge les victimes de violences et spécifiquement depuis plus d'un an les femmes africaines ayant subi des mutilations sexuelles.

L'unité médico-judiciaire (UMJ) du CHU est une structure de médecine légale au service des personnes victimes d'une agression, sur demande d'une autorité judiciaire.

Un référent sur les violences faites aux femmes est identifié dans chaque établissement autorisé de médecine d'urgence.

l'Observatoire du Département

repères

Novembre 2017 #36 social

Loire
Atlantique

Violences faites aux femmes : un phénomène massif

La violence à l'égard des femmes (physique, sexuelle, psychologique ou encore économique) est l'une des formes les plus systématiques et répandues de violation de leurs droits. Quels que soient les lieux d'expression de ces violences, sous toutes leurs formes, dans l'espace privé ou public, les femmes peuvent faire appel dans le département à de nombreux acteurs, comme les professionnels de santé, qui constituent souvent le premier recours, les services sociaux et les associations.

La famille, cadre de violences graves

Les violences au sein du couple

Des violences psychologiques qui se cumulent avec d'autres formes de violences

Le 39-19 est le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de toutes formes de violences. **La Loire-Atlantique occupe en 2015 la onzième place des départements qui recensent le plus grand nombre d'appels** au 39 19 de femmes victimes d'un agresseur masculin : **363 appels en 2015**, soit 3 appels pour 1 000 femmes, contre 2,5 pour 1 000 femmes au niveau national.

La violence conjugale touche des femmes de tous âges.

1 % des femmes de 18 à 75 ans vivant en ménage en France métropolitaine déclarent être victimes de violences physiques et/ou sexuelles¹ de la part de leur conjoint ou ex-conjoint².

3 décès
en 2016
en Loire-Atlantique
(et 1 victime masculine)
contre 1 femme et 1 homme
en 2015 et 1 femme en 2014³

Tableau 1 : Appels au 39-19 : taux de déclaration de violences subies par les victimes selon la nature des violences en 2015

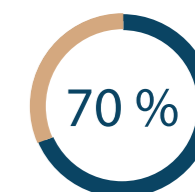
Violences psychologiques	87 %
Violences verbales	76 %
Violences physiques	68 %
Violences économiques	23 %
Violences sexuelles	7 %
Violences administratives	2 %

Source : FNSF 39-19 - 2015. Valeurs parmi les 16 358 situations recensées. Les totaux sont supérieurs à 100 % car les victimes peuvent avoir subi plusieurs formes de violences.

En Loire-Atlantique en 2016 :

(Estimation basée sur les statistiques nationales de l'enquête CVS¹)

4 600
femmes victimes
de violences
physiques et/ou
sexuelles



Des violences
répétées dans
70 % des cas²

Loire
Atlantique

Département de Loire-Atlantique
Direction prospective
3, quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 14 52
Courriel : observatoire-departement@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Zoom

Violences faites aux femmes : quelle définition ?

La définition adoptée par la France est celle de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, ratifiée le 4 juillet 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014. La Convention d'Istanbul définit les violences faites aux femmes comme « une violation des droits de l'homme et une

forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique ».

Des conséquences physiques et psychologiques importantes

« L'anticipation physique d'un coup est tout aussi dommageable que la violence physique : il est possible de détruire quelqu'un juste avec des mots, des regards, des sous-entendus : cela se nomme violence perverse ou harcèlement moral ». Marie-France Hirigoyen, docteur en médecine, psychiatre et psychothérapeute familiale.

- 60 % des victimes déclarent avoir subi des blessures physiques, visibles ou non.
- 68 % estiment que ces violences ont eu des répercussions importantes sur leur santé psychologique.
- 54 % estiment qu'elles ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne¹.

Les enfants également victimes

1 % des enfants âgés de moins de 18 ans vivent dans un ménage dans lequel la femme a été victime de violences conjugales l'année précédant l'enquête (en France métropolitaine)¹.

Plus de 8 femmes sur 10 appelant le 39-19 pour des violences subies ont des enfants.

En comparaison avec une population de référence, les enfants victimes sont :

- Des enfants plus jeunes : 42 % ont moins de 6 ans.
- Plus souvent dans des familles monoparentales.
- Et plus fréquemment dans les ménages les moins aisés.

La lutte contre les violences faites aux femmes contribue donc à la protection de l'enfance dont le Département a la responsabilité.

En Loire-Atlantique :
(Estimation basée sur les statistiques nationales de l'enquête CVS¹)

3 000
enfants victimes

dont 2 000 vivent dans un ménage où les violences sont répétées

Viols et tentatives de viols : principalement dans l'espace privé

En Loire-Atlantique :
(Estimation basée sur les statistiques nationales de l'enquête VIRAGE²)

1 240 femmes victimes de viol, de tentative de viol, ou des deux chaque année

11 100 victimes d'au moins une autre forme d'agression sexuelle

C'est au sein de la sphère privée, c'est-à-dire dans les relations avec la famille, les proches, les conjoints et ex-conjoints, y compris les petits amis, que se produisent l'essentiel des viols et tentatives de viol sur les femmes. Trois femmes sur quatre, parmi celles qui en ont subis, les ont vécus dans ce cadre⁴.

En revanche, c'est dans l'espace public que les femmes sont davantage exposées aux violences sexuelles au sens large (7,8 % contre 6,9 % dans l'espace privé).

1 femme sur 7 est victime d'au moins une forme de violence sexuelle au cours de sa vie

En Loire-Atlantique, on estime que 60 900 femmes ont subi au moins une forme de violence sexuelle au cours de leur existence⁴.

Des victimes mineures dans la majorité des cas

56 % des femmes victimes d'un viol ou d'une tentative de viol avaient moins de 18 ans au moment des faits. Cette proportion monte à 94 % quand l'agression se produit dans le cercle familial ou proche⁴.

Des violences qui s'étendent à l'espace public

Le harcèlement de rue (sifflements, commentaires sur le physique, injures, insultes...) peut être un préalable à des atteintes plus graves, et conforte l'idée reçue que les espaces publics sont des lieux moins sûrs pour les femmes que l'espace privé.

1 femme sur 5 de 20 à 59 ans a subi au moins un fait de violence dans l'espace public dans l'année.

En Loire-Atlantique :
(Estimation basée sur les données nationales de l'ENVEFF³)

65 000 femmes victimes

L'insulte dans la rue, les transports ou les lieux publics est la violence la plus subie : 7 % en ont été victimes plusieurs fois dans l'année.

Les insultes
1^{ère} violence dans les espaces publics



Les insultes dans l'espace public peuvent avoir des conséquences psychologiques, provoquant un sentiment d'insécurité, et conduire à des pratiques d'évitement de certains lieux, passages ou horaires, voire à une limitation de sortie, par crainte notamment que ces insultes ne dégénèrent en une agression physique ou sexuelle.

Insultes dans la rue, les transports ou les lieux publics

Etre suivie avec insistance

Exhibition

Touché seins, fesses, «pelotée», coincée pour être embrassée

Vol de sac, portefeuille, bijoux

18,8 %

des femmes déclarent ces faits de violence au moins une fois au cours des 12 derniers mois

Forcée à subir ou à faire des atouchements sexuels, tentative ou rapport sexuel forcé

Giflée, frappée, autres brutalités physiques

Menacée ou attaquée avec une arme ou un objet dangereux, tentative de meurtre ou d'étranglement

En Loire-Atlantique, on estime que 65 000 femmes sont victimes d'au moins un de ces faits de violence chaque année.

Des dispositifs renforcés pour lutter contre les violences

Le 5^{ème} plan national de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) fixe trois grands objectifs :

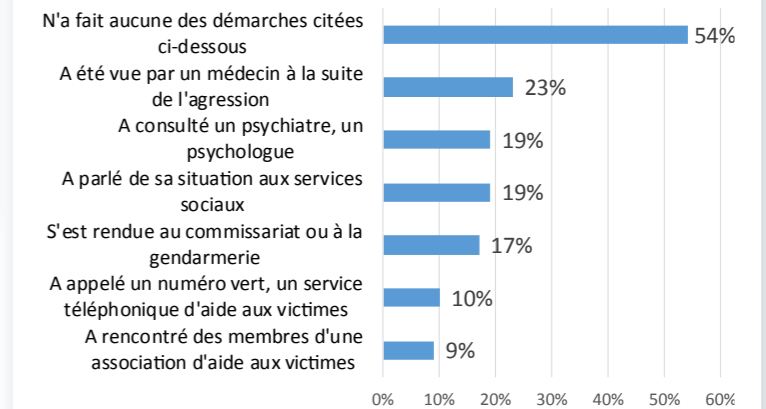
1. «Assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences.
2. Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus

Des démarches difficiles à entreprendre

Plus de la moitié des femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple n'entreprennent aucune démarche.

Les professionnels de santé (médecin, psychiatre, psychologue) sont leur premier recours.

Graphique 2 : Démarches entreprises par les femmes victimes de violences physiques et ou sexuelles dans le couple



Source : CVS 2010-2015 Insee-ONDRP

S'adresser à la police ou à la gendarmerie est une démarche beaucoup plus difficile à réaliser lorsque la victime partage le même lieu de vie que le conjoint.

50 % des femmes se rendent au commissariat ou à la police quand elles ne vivent plus avec l'auteur des faits

20 % des femmes engagent une démarche auprès des forces de l'ordre quand elles vivent avec l'auteur des faits

Plus des deux tiers des victimes habitaient toujours avec l'auteur des faits au moment de l'enquête.